



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Politique linguistique - Coupe du monde de rugby

Question écrite n° 10829

Texte de la question

Mme Annie Genevard attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur la politique linguistique du Gouvernement à l'occasion de la Coupe du monde de rugby accueillie par la France du 8 septembre au 28 octobre 2023. Face à l'envahissement de l'anglais dans la sphère publique et à l'application incomplète de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite loi « Toubon », Mme la députée alerte Mme la ministre sur l'importance d'éviter une utilisation abusive de l'anglais dans la signalétique, la publicité, la billetterie, les annonces, l'arbitrage, les panneaux d'affichage des résultats, ainsi que les bandes publicitaires en bordure de terrain. En effet, la loi « Toubon » prévoit en son article 3 que la langue française est obligatoire pour « toute publicité écrite, parlée ou audiovisuelle » et « toute inscription ou annonce apposée ou faite sur la voie publique (...) et destinée à l'information du public ». Afin d'assurer la continuité de la politique de la France en faveur du plurilinguisme, elle souligne en outre l'importance d'éviter un bilinguisme français-anglais et l'interroge sur les mesures qu'elle entend prendre en vue d'assurer l'application de la loi « Toubon » lors de la Coupe du monde de rugby, dite *World Rugby*, et dans la perspective des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024.

Texte de la réponse

La loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite « loi Toubon », dont le ministère de la culture est le garant, donne les conditions d'un « droit au français » à tous les concitoyens : droit de s'exprimer dans leur langue et droit de comprendre ce qui leur est dit. Cette loi s'applique essentiellement aux acteurs du service public, et certaines démarches commerciales, publicitaires ou de promotion ne répondent pas aux mêmes obligations. Mais au-delà de la loi, chacun a donc une responsabilité pour faire vivre cette langue commune, nécessaire à la cohésion sociale. Un partage très large des grands événements collectifs, notamment sportifs, nationaux ou internationaux, ne saurait échapper à cette exigence. On constate que la mondialisation des grands événements culturels ou sportifs, et leur diffusion planétaire la plus large, invitent trop souvent à choisir l'anglais comme langue principale de communication. C'est en partie vrai pour la Coupe du monde de Rugby, mais au-delà de l'intitulé, les pages du site officiel offrent une version en français qui prend soin d'utiliser les vocabulaires spécialisés en français. De même, on relève l'utilisation naturelle et fréquente par les commentateurs sportifs d'expressions comme « passe au contact », « groupé pénétrant » et « pause fraîcheur », là où le « water break » et le « maul » seraient restés hermétiques au plus grand nombre. La publication, par la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) du ministère de la culture, d'un vocabulaire multilingue du rugby de plus de 200 termes, réalisé en partenariat avec des organismes de politique linguistique et des centres de recherches, y a assurément contribué. C'est, comme pour l'ensemble des secteurs, le travail du dispositif d'enrichissement de la langue française qui permet cela, avec l'objectif de pouvoir exprimer toutes les réalités, même les plus pointues, dans la langue française. L'action déterminée conduite par le ministère de la culture pour la langue française et le plurilinguisme doit permettre de préparer dans cet esprit les prochains Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, mais aussi d'envisager l'ensemble des grandes manifestations internationales. C'est pourquoi le ministère des sports et des jeux

olympiques et paralympiques et le ministère de la culture ont décidé la création, en novembre 2022, d'un groupe de travail interministériel et interinstitutionnel portant sur « Le français, langue du sport et de l'olympisme en France et dans le monde » et visant à fédérer les énergies pour faire vivre les Jeux et les grands événements sportifs à venir en français et en d'autres langues. Cette instance associe des représentants des ministères de la culture, des sports et des jeux olympiques et paralympiques, de l'Europe et des affaires étrangères, de l'éducation nationale et de la jeunesse ; y sont aussi présents la délégation interministérielle aux jeux olympiques et paralympiques, le comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques, des associations représentant les collectivités et réseaux territoriaux, des institutions de la Francophonie, diverses fédérations sportives, des entreprises du sport ou des médias, ainsi que des personnalités qualifiées. Autour de thématiques et d'objectifs très concrets, des travaux sont d'ores et déjà réalisés, notamment pour l'enrichissement de lexiques du sport plurilingues, et pour la sensibilisation des médias à exprimer tous les sports en français, pour la création d'outils et de supports pédagogiques autour de l'olympisme, destinés au réseau éducatif et culturel français à l'international, ou encore pour renforcer une influence économique francophone par le sport... La présence de la langue française comme la défense de la diversité linguistique et culturelle sont une responsabilité partagée, qui appelle la sensibilisation et la mobilisation de chacun. Les Français y sont sensibles et attendent qu'on leur parle dans leur langue ; il existe ensuite un devoir vis-à-vis de l'ensemble de la communauté des francophones ; il faut par ailleurs accueillir les visiteurs, venus du monde entier, par un effort significatif en faveur du plurilinguisme. Enfin, l'attachement de la France à sa langue trouve son expression majeure avec l'inauguration de la Cité internationale de la langue française au château de Villers-Cotterêts. Ce lieu, ambitieux et innovant, voulu par le Président de République, permettra de faire rayonner la langue française et les cultures qu'elle porte, en France et dans le monde.

Données clés

Auteur : [Mme Annie Genevard](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10829

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 août 2023](#), page 7331

Réponse publiée au JO le : [31 octobre 2023](#), page 9698